

N°2021-05

PLAN DE FINANCEMENT DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT SUBVENTIONNEES

Vu l'article 83 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu le décret n° 2020-1129 du 14 septembre 2020,

Vu l'article L1111-11 du Code général des collectivités territoriales,

La commune de Pacé informe que l'opération ci-dessous a bénéficié d'un plan de financement d'investissement subventionnée comme suit :

Opération : Socle numérique dans les écoles élémentaires (AAP SNEE)

Montant de l'opération : 19 740,00 € HT

Subvention(s) publique(s) apportée(s) par :

Plan de relance économique de la France de 2020-2022 lancé par l'État pour un montant de 12 234,00 €





A Pacé, le 8 octobre 2021

Le Maire,

Hervé DEPOUEZ.